

Département Pas de Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes le Comte
COMMUNE DE WARLUZEL

32 rue Principale 62810 WARLUZEL
Tél : 03 21 48 24 01 commune-de-warluzel@orange.fr
Restez informé sur www.warluzel.fr

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS



©ArtoisDrones

Vue aérienne « coucher de soleil sur Warluzel »
réalisée par www.artoisdrones.fr
youtube.com/c/Artoisdrones - contact@artoisdrones.fr

JUILLET 2021

Chers habitants de Warluzel,

Six mois se sont déjà écoulés depuis le début de l'année 2021 et pourtant le temps nous est paru parfois bien long à travers la crise sanitaire.

Il nous faut garder la vision de lendemains plus sereins et continuer à entretenir des liens de proximité avec chacun.

Le repas des aînés, apporté à domicile, en est un exemple.

Depuis Janvier, le conseil a pu se réunir plusieurs fois pour continuer à gérer la commune :

- Les travaux de la salle ont enfin démarré ; chaque semaine les conseillers disponibles et l'architecte se retrouvent pour un rdv de chantier.*
- Nous avons eu également la chance de recevoir le chantier école conventionné par la communauté de communes pour rénover la salle de l'école. Cette salle nous est bien utile pour garder la distanciation des réunions de conseil et pour organiser, comme ces derniers jours, les élections.*
- Suite au départ en disponibilité de Sylvie Denne, il a fallu revoir l'entretien des espaces verts de la commune. Jean-Marie Marsy, adjoint, supervise Jean-Claude Desmis, employé communal, aidé de Christophe Baussart sous son statut de micro entrepreneur. Malgré les difficultés liées à l'interdiction d'utiliser des pesticides dans le village, nous essayons de rendre celui-ci le plus propre possible.*
- Quelques panneaux de signalisation et de sécurité ont été modifiés ou remplacés.*
- Enfin, les travaux du petit terrain de sport (clôture et filet) rue d'Humbercourt sont sur le point d'être terminés.*

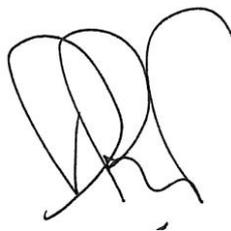
L'été commence avec ses vacances et ses festivités. La fête du 14 juillet aura bien lieu cette année. Seulement, nous ne pourrons nous retrouver ni dans la salle ni sur le terrain en travaux. Aussi la commune va offrir un vin d'honneur sous le préau de l'école et les enfants de moins de 12 ans sont conviés à s'inscrire pour recevoir un petit cadeau...

Nous avons décidé en conseil et avec le comité des fêtes d'organiser une fête champêtre pour Warluzel. De nouveau, il a fallu adapter la ducasse : un repas sera proposé le dimanche 25 Juillet et remplacera l'apéritif concert. Nous prévoyons un chapiteau en cas de pluie. Pour la bonne organisation, une inscription est demandée.

Nous avons tous hâte de nous retrouver !

En attendant de pouvoir vous rencontrer, je vous souhaite un bon début d'été.

Damien BRICOUT, Maire



Bulletin Juillet 2021

Sommaire

Vue aérienne d'Artois Drones	1
Mot du Maire	2
Infos diverses	3
Budget communal	4 - 5
Campagnes de l'Artois	5
PLUi	6
Chiens et chats	7
Haies	8
Travaux réalisés	8 - 10
Rétrospective	10 - 12
Agenda	12

INFOS MUNICIPALES

Vous pouvez contacter Julie, la secrétaire de mairie,
au 03 21 48 24 01 ou 06.84.45.13.58

ou par mail à l'adresse

commune-de-warluzel@orange.fr

Restez informé sur le site communal www.warluzel.fr

et sur la page  Mairie de Warluzel

Fermeture de la mairie

La mairie sera fermée du 5 au 25 juillet pour les congés d'été. Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons de bonnes vacances.



Recensement et JDC

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Documents à fournir ; pièce d'identité justifiant de la nationalité française et livret de famille.



Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie, vous remettra alors une **attestation de recensement**. Cette attestation est nécessaire pour passer des examens (diplômes, concours, permis, ...).

Demande de passeports et cartes d'identité



Désormais, la mairie ne gère plus les dossiers de demande de passeports ou cartes d'identité.

Il est nécessaire de se rendre dans les mairies équipées de station biométrique.

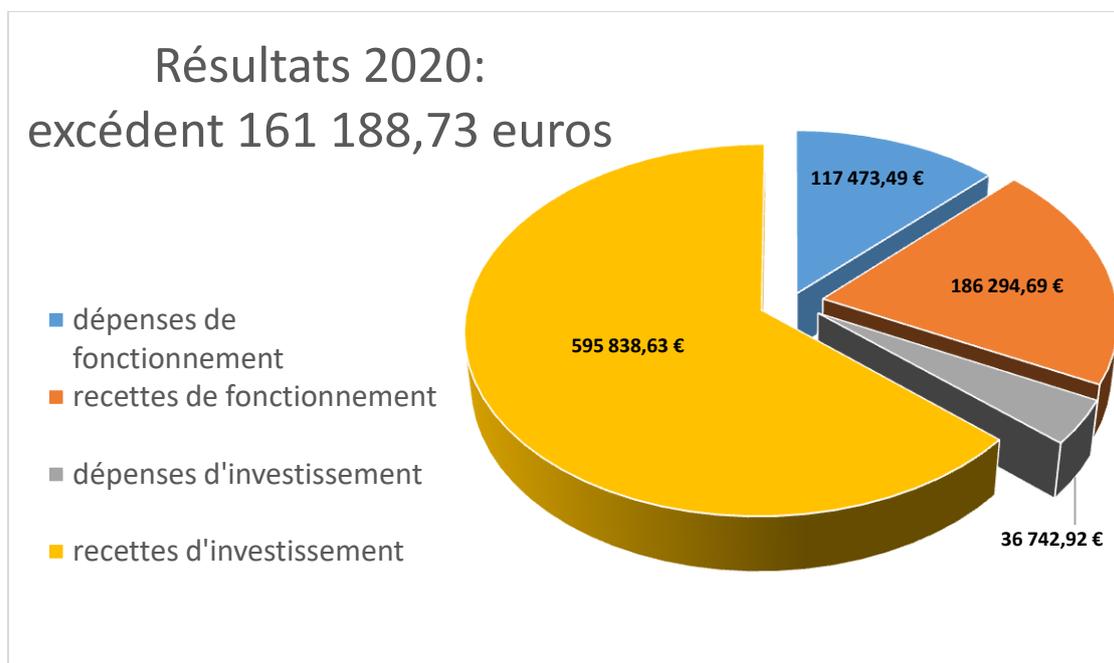
Pensez bien à prendre rendez-vous avant de vous déplacer.

Mairie Avesnes le comte : 03.21.60.67.00

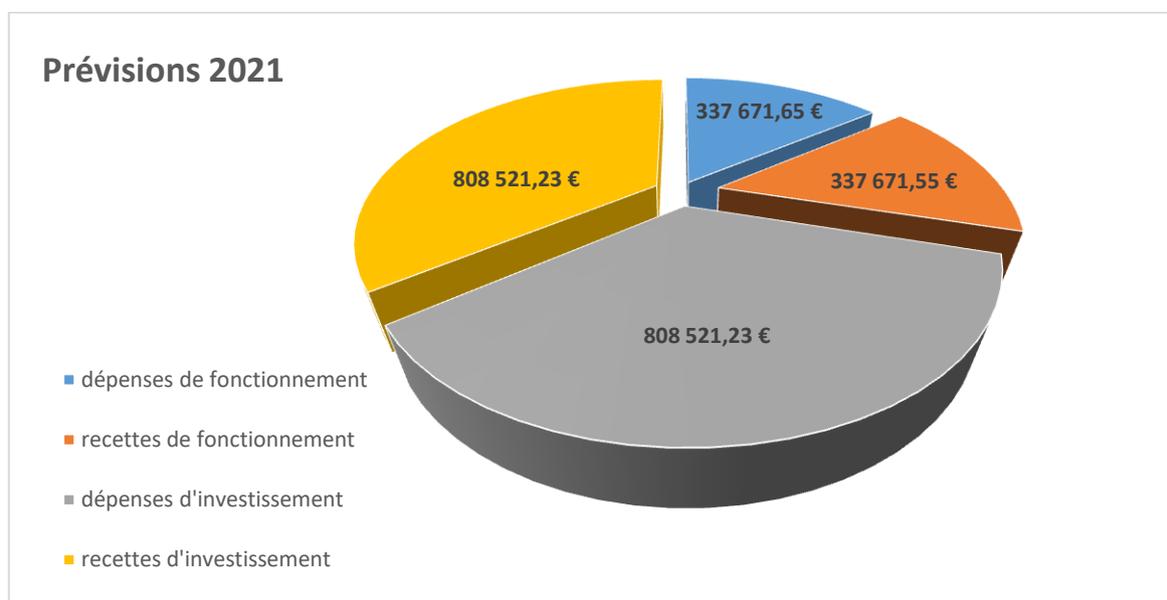
Budget communal

Délibérations du Conseil Municipal du 12 avril 2021

Compte de gestion 2020, Compte administratif 2020 et affectation des résultats approuvés à l'unanimité



Vu le projet du budget primitif pour l'exercice 2021, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2021.



L'assemblée après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2021 :

- Taux de la taxe sur le foncier bâti : 39.34 %
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 47.91 %

La taxe d'habitation n'est plus appliquée aux particuliers, cependant, en 2021, les communes

récupèrent la taxe appliquée par le Département afin de compenser la taxe d'habitation qui n'existe plus. Le taux du Département a ajouté au taux communal sur le foncier bâti est de 22.26 %.

Les dotations de l'état pour 2021 s'élèvent à 59 854 € et se répartissent de la façon suivante :

- Dotation forfaitaire : 33 332 €
- Dotation de solidarité rurale : 15 073 €
- Dotation nationale de péréquation : 6 908 €
- Dotation aux élus locaux : 4 541 €

Ces dernières sont en hausse en comparaison avec 2020 puisque la commune avait touché 58 967 € et en 2019 : 56 329 €.

Pour le budget 2021, l'ensemble du Conseil Municipal a voté :

- La finalisation du projet de rénovation de la salle des fêtes
- La pose d'un défibrillateur sur le mur de la salle des fêtes
- La remise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie, ajout des peintures et panneaux réglementaires dans le courant de l'été. **Le stationnement aux abords des points d'eau incendie est désormais interdit.** L'arrêté d'interdiction de stationnement est déjà pris, il sera applicable dès que les peintures et panneaux réglementaires seront posés.
- Le schéma communal a été modifié afin de couvrir l'intégralité des habitations de la commune. Les travaux complémentaires devraient intervenir en fin d'année.
- Une convention avec la SPA a été passée pour la stérilisation de 5 chats errants.
- La modification de certaines priorités de circulation dans l'ensemble de la commune. Les panneaux de signalisation ont été adaptés aux arrêtés qui ont été pris.

Communauté de communes « les campagnes de l'Artois » :



➤ Centres d'été 2021

9h30 - 12h et 14h - 17h, cantine et garderie 7h30 à 18h30

Centres de juillet : du mercredi 7 juillet au vendredi 30 juillet 2021 (fermés le 14 juillet)

- Pour les enfants de 3 à 12 ans : Izel les Hameaux, Monchy au Bois, Mondicourt, Orville, Saulty et Sus Saint Léger
- Pour les enfants de 3 à 17 ans : Avesnes le Comte, Duisans et Savy Berlette





Convention SPA :

Les chats errants constituent une population autonome qui ne fait l'objet d'aucune identification, vaccination, ni d'aucun suivi vétérinaire. La reproduction incontrôlée des chats errants engendre une surpopulation et une propagation de maladies.

La stérilisation est le meilleur moyen de limiter la maltraitance, la misère animale et les abandons.

Le conseil municipal a voté la mise en place d'une convention pour une campagne de stérilisation portant sur 5 chats.



UNE SURPOPULATION EXPONENTIALLE



Civisme et déjections canines :

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal

En cas de non-respect de la réglementation, tout propriétaire qui ne ramasse pas les crottes de son compagnon à quatre pattes s'expose à une amende pouvant s'élever jusqu'à 450 €.

Nous comptons sur le civisme de chacun.



Préconisation pour la taille des haies :

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

Afin d'éviter les accidents, il est obligatoire de procéder à l'entretien des haies. Une haie non entretenue peut rendre difficile la circulation.

Elle peut également toucher des fils conducteurs aériens (EDF, France Telecom,...) ou masquer des panneaux de signalisation routière.

Dans tous les cas la responsabilité des riverains est engagée en cas d'accident. La haie constitue un lieu de vie très important pour la biodiversité.

Les travaux sur les haies sont interdits durant la période de nidification des oiseaux qui s'étend du 1er avril au 31 juillet.

[Arrêté du 24 avril 2015, relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)].

Travaux réalisés :

➤ Signalisation routière :

Les travaux modifiant les priorités de circulation dans Warluzel ont récemment eu lieu.

Deux "céder le passage" ⚠ ont été installés en bas de la rue du bois ainsi qu'en bas de la rue de la chapelle pour laisser la priorité à la rue principale.

Un "stop" ● a été mis en bas de la rue Pascaline pour remplacer le "céder le passage" actuel afin de pouvoir poser un miroir de visibilité face à la rue Pascaline.

Le stationnement 🚫 sera interdit aux abords des points d'eau incendie (citernes et poteaux) pour faciliter l'accès aux pompiers 🚒 en cas de besoin. Ces travaux de signalisation sont programmés courant juillet par l'entreprise SICP chargée de la remise aux normes de la défense contre l'incendie de la commune.

Les arrêtés de circulation et de stationnement ont été pris pour ces modifications et seront applicables dès la pose des signalisations définitives.



➤ Salle des fetes



Les travaux d'agrandissement et de rénovation énergétique de notre salle communale ont pris du retard suite à un marché d'appel d'offres peu fructueux qu'il a fallu relancer. Puis la pandémie mondiale et le confinement qui ont freinés le lancement des travaux.

C'est en février que les premiers travaux de gros œuvres ont démarré. A ce jour, le planning a pris quelque peu de retard suite aux problèmes de livraison des matériaux, cependant nous faisons notre maximum pour maintenir les délais de fin de chantier début 2022 afin qu'elle puisse être à nouveau proposée à la location.



Le démontage des murs intérieurs a révélé la nécessité de travaux complémentaires en maçonnerie et charpente afin de consolider les murs et la toiture actuelle.

Vous pouvez suivre l'évolution des travaux sur le diaporama qui est mis à jour régulièrement au fil des réunions de chantier, et disponible sur le site internet communal à l'adresse <http://warluzel.fr/la-salle-des-fetes/>



➤ Ecole



La salle de classe a été rénovée ces dernières semaines, par le chantier école du coin familial, en association avec la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.



L'isolation, les peintures et les luminaires ont été refaits. Pour le moment, cette salle sert au conseil municipal pour tenir les réunions dans le respect des gestes barrières.



Nous remercions la communauté de communes et le coin familial pour le travail effectué.

Nous espérons pouvoir inaugurer la salle de classe, les travaux de l'église et ceux de la salle des fêtes dès que possible.



Commémoration du 8 Mai 2021

Une nouvelle fois cette année, la commémoration du 8 mai s'est faite en présence de Mr Bricout et de ses Adjoints, pour respecter la demande gouvernementale et préfectorale.

La pluie s'est invitée pour la lecture du discours, l'appel aux morts pour la France et le dépôt de gerbe.

Espérons que les prochaines commémorations retrouvent un peu plus de convivialité.



Repas des aînés

Cette année le conseil municipal et le comité des fêtes tenaient à maintenir un moment convivial pour nos aînés malgré le contexte sanitaire et les travaux dans la salle des fêtes, qui nous empêchaient de réunir tout le monde comme à l'accoutumée.



La proposition d'un repas à partager à domicile, pour les aînés et leurs proches mais aussi pour l'ensemble des familles de Warluzel fût la solution la plus appropriée.



Pas moins de 37 familles ont répondu à cette proposition et c'est ainsi que 90 repas traiteur ont été distribués par le comité des fêtes et le conseil municipal, dans le respect des gestes barrières.

Un panier garni a été offert aux aîeuls : Mr Jean Tilloy et Mme Suzanne Harduin.



PAQUES :



Suite au pré confinement du Pas-de-Calais en Avril dernier, la chasse aux œufs initialement prévue par le comité des fêtes a dû être annulée.

Cependant, le lapin de Pâques a tout de même pris le temps

de déposer quelques gourmandises pour les enfants qui étaient inscrits à la chasse. La pluie s'étant invitée, le comité a rassemblé tous les chocolats en mairie pour qu'ils restent au sec en attendant l'arrivée des enfants.



Calendrier manifestations à venir

(sous réserve des mesures sanitaires en vigueur)



Commémoration du 14 juillet

Nous vous donnons rendez-vous le 14 juillet à 15h au monument Plaisant puis nous nous rendrons au monument aux morts avant de partager un vin d'honneur dans le respect des gestes barrières, dans la cour de l'école.

25 juillet 2021

Venez partager un repas champêtre en extérieur, autour d'animations pour les petits et les grands.



VOISINS VIGILANTS

Nous vous rappelons que la commune adhère au réseau des voisins vigilants et solidaires. Ce service est entièrement gratuit pour les usagers et permet à tous de rester informés de la vie communale et d'alerter les autres.

Les personnes n'utilisant pas internet peuvent bénéficier de ce service à la seule condition d'avoir un numéro de portable. Une vingtaine de Warluzellois sont déjà inscrits et satisfaits du service. La secrétaire de mairie reste à votre disposition pour toute question ou pour vous inscrire afin de bénéficier de ce service.

N'hésitez pas à la contacter au 03 21 48 24 01.